



Pôle Appui Territorial
Direction des Mobilités
Service Gestion du Territoire Mauriac

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

ARRÊTÉ

Portant réglementation temporaire de la circulation
RD 683
Communes de Lanobre et de Bort Les Orgues

Annule et remplace l'arrêté 25-0847 du 02 avril 2025

Le Président du Conseil départemental du Cantal.

- Vu le Code de la route.
- Vu le Code de la voirie Routière, notamment les articles L113-1 et R 113-1.
- Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération du 18 septembre 2015.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié.
- Vu l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière Livre I 8 ième partie - Signalisation temporaire, modifié.
- Vu l'arrêté n° 25-1994 du 1er juillet 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux
- Vu l'avis favorable de la mairie de Bort Les Orgues en date du 04 mars 2025 et de la mairie de Lanobre en date du 03 mars 2025
- Vu l'avis favorable du Conseil départemental de la Corrèze en date du 13 mars 2025
- Vu la demande de WCO, organisateur du trail aquaterra le 07 juillet 2025.

Considérant que pour permettre la bonne organisation de l'épreuve sportive "trail aquaterra" sur le barrage de Bort Les Orgues, pour assurer la sécurité des usagers de la route et des concurrents, il est nécessaire d'interdire la circulation sur la RD 683

Sur proposition du Coordonnateur territorial de MAURIAC.

ARRÊTE

Article 1 :

- Le samedi 12 juillet 2025, de 7h à 20h, la Route Départementale n°683 sera fermée à la circulation entre les PR 0+000 et 0+800 entre le carrefour des RD 979 et 683 d'une part et le carrefour des RD 922 et 683 d'autre part.
- L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD 979 et 922 conformément au plan joint en annexe.

Article 2 : Signalisation de chantier

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'organisateur.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 la signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier

Article 3 : Signalisation de déviation

La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation seront mis en place par l'organisateur.

Article 4 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Directeur des Mobilités du Conseil départemental du Cantal du Cantal.
- Le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal et de la Corrèze.
- L'organisateur de l'épreuve sportive.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire sera adressé pour information à :

- Les mairies de Bort Les Orgues et de Lanobre.
- M. le Directeur des Services Routes du Conseil départemental de la Corrèze.
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours du Cantal et de la Corrèze
- M. le Président de la Fédération des transports routiers du Cantal et de la Corrèze.
- M. le Président de la Fédération des transports de voyageurs du Cantal et de la Corrèze.

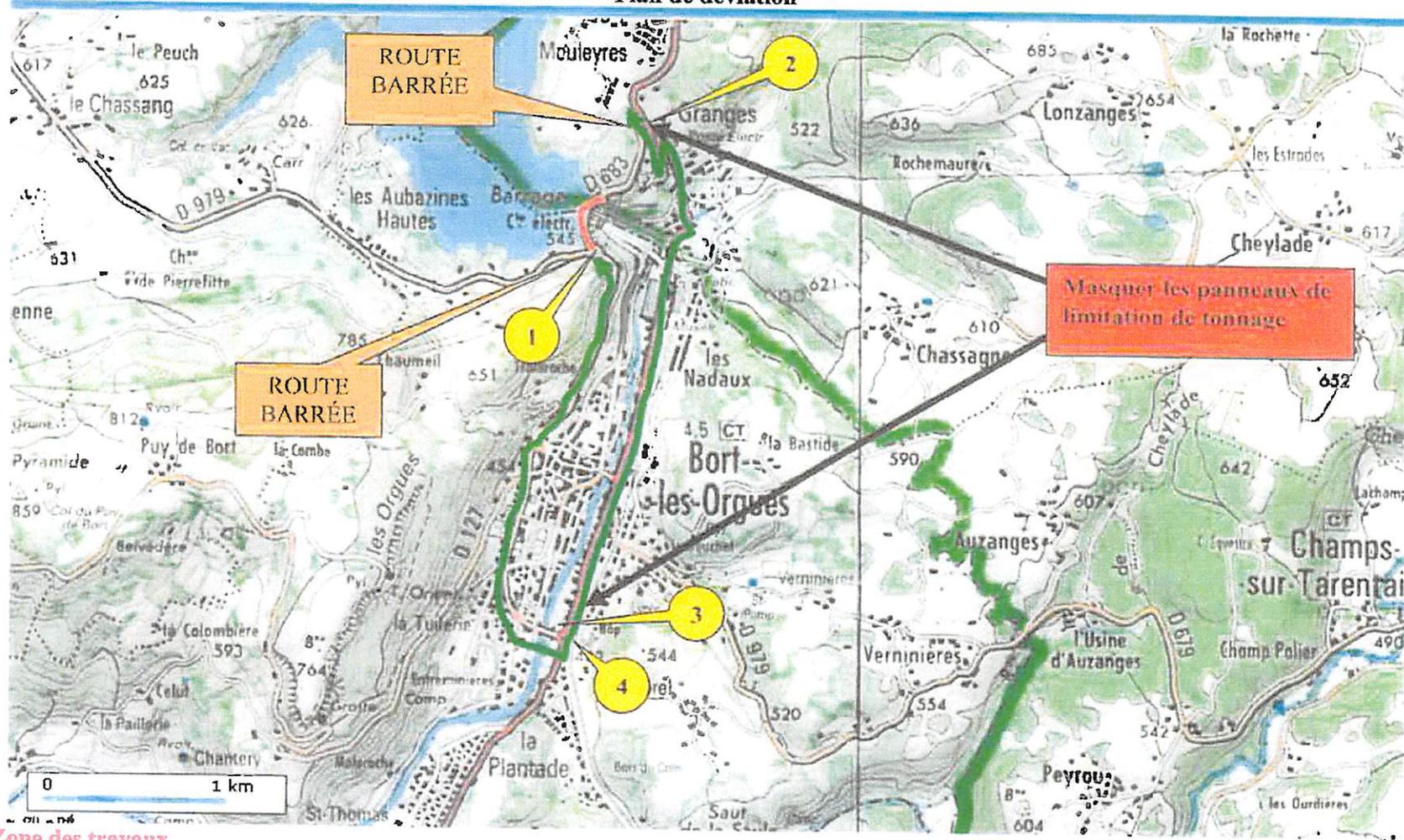
Aurillac le : **09 JUIL. 2025**

Pour le Président du Conseil départemental du Cantal,
Le Directeur des Mobilités

Philippe FABREGUE



Plan de déviation



Zone des travaux
Itinéraire de déviation
1 et 3

4

2

**Déviaton
CLERMONT
FERRAND**

**Déviaton
CLERMONT
FERRAND**

**Déviaton
MAURIAC
FISSET**

Cedric Muratet

De: Frederic Mercier <frederic.mercier@bort-les-orgues.com>
Envoyé: mardi 4 mars 2025 15:04
À: Cedric Muratet
Cc: Urbanisme; Eric Ziolo; Secretariat
Objet: RE: Aquaterra 2025 Demande d'arrêté pour fermeture du barrage de Bort les Orgues

Importance: Haute

Bonjour,
Nous vous confirmons l'avis favorable du maire de la commune de bort.
Bonne réception.

Frédéric MERCIER

Responsable des services techniques
De la commune de Bort Les Orgues
05 55 46 17 63 /06 88 92 47 02



De : Cedric Muratet <>
Envoyé : lundi 3 mars 2025 10:12
À : Mairie LANOBRE <mairie.lanobre.15@orange.fr>; Etat Civil <etat.civil@bort-les-orgues.com>
Objet : TR: Aquaterra 2025 Demande d'arrêté pour fermeture du barrage de Bort les Orgues

Bonjour
Afin de préparer l'arrêté de déviation de la RD 683 le 12/07/25 de 10 à 20h, pour organiser l'aquaterra, pouvez vous me renvoyer un mail faisant foi d'avis des maires ?
Cordialement

De : Cox <cox.sabatier@orange.fr>
Envoyé : mercredi 26 février 2025 18:29
À : Agence Mauriac <amauriac@cantal.fr>; Cedric Muratet <CMuratet@cantal.fr>
Cc : mairie <mairie@bort-les-orgues.com>; Mairie LANOBRE <mairie.lanobre.15@orange.fr>
Objet : Aquaterra 2025 Demande d'arrêté pour fermeture du barrage de Bort les Orgues

Bonjour Messieurs,

Comme chaque année, je me permets de revenir vers vous concernant la Demande d' Arrêté de déviation et de fermeture du barrage de Bort les Orgues pour Aquaterra, le 12 juillet prochain de 10 à 20 heures, horaires de passage prévus des participants. La plage horaire est plus étendue car nous avons modifié le sens des parcours en 2024 et il demeurent dans ce sens cette année... .

Bien sûr je me tiens à votre entière disposition pour de plus amples renseignements si besoin,

bonne journée

très cordialement

Corinne Sabatier

Pour Aquaterra

0681551658

Cedric Muratet

De: Mairie LANOBRE
Envoyé: lundi 3 mars 2025 10:44
À: Cedric Muratet
Objet: RE: Aquaterra 2025 Demande d'arrêté pour fermeture du barrage de Bort les Orgues

Bonjour,

Avis favorable.

Cordialement

Pascal LORENZO
Maire

Commune de Lanobre
Mairie
Place de l'église
15270 Lanobre
Tel : 04 71 40 31 75
Email : mairie.lanobre.15@orange.fr
Site : <https://www.lanobre.fr>



De : Cedric Muratet <CMuratet@cantal.fr>
Envoyé : lundi 3 mars 2025 10:12
À : Mairie LANOBRE <mairie.lanobre.15@orange.fr>; 'etat civil bort' <etat.civil@bort-les-orgues.com>
Objet : TR: Aquaterra 2025 Demande d'arrêté pour fermeture du barrage de Bort les Orgues

Bonjour

Afin de préparer l'arrêté de déviation de la RD 683 le 12/07/25 de 10 à 20h, pour organiser l'aquaterra, pouvez vous me renvoyer un mail faisant foi d'avis des maires ?

Cordialement

De : Cox <cox.sabatier@orange.fr>
Envoyé : mercredi 26 février 2025 18:29
À : Agence Mauriac <amauriac@cantal.fr>; Cedric Muratet <CMuratet@cantal.fr>
Cc : mairie <mairie@bort-les-orgues.com>; Mairie LANOBRE <mairie.lanobre.15@orange.fr>
Objet : Aquaterra 2025 Demande d'arrêté pour fermeture du barrage de Bort les Orgues

Bonjour Messieurs,

Comme chaque année, je me permets de revenir vers vous concernant la Demande d' Arrêté de déviation et de fermeture du barrage de Bort les Orgues pour Aquaterra, le 12 juillet prochain de 10 à 20 heures, horaires de passage prévus des participants. La plage horaire est plus étendue car nous avons modifié le sens des parcours en 2024 et il demeurent dans ce sens cette année... .

Bien sûr je me tiens à votre entière disposition pour de plus amples renseignements si besoin,

bonne journée

très cordialement

Corinne Sabatier

Pour Aquaterra

0681551658

Cedric Muratet

De: TRAMOND Marie-Marie <mtramond@correze.fr>
Envoyé: jeudi 13 mars 2025 15:12
À: Cedric Muratet
Objet: RE: Aquaterra 2025 Demande d'arrêté pour fermeture du barrage de Bort les Orgues

Bonjour,
Nous donnons un avis favorable au projet

Cordialement,

TRAMOND MARIE-MARIE

*GESTIONNAIRE DES DEMANDES - Direction des Routes - Service Appui au Pilotage
Conseil Départemental de la Corrèze*

05.55.93.76.23
www.correze.fr - www.facebook.com/departementcorreze



De : Cedric Muratet <CMuratet@cantal.fr>
Envoyé : jeudi 13 mars 2025 10:13
À : Routes Corrèze <routes@correze.fr>
Cc : Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr>
Objet : TR: Aquaterra 2025 Demande d'arrêté pour fermeture du barrage de Bort les Orgues

Bonjour
Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas reçu de réponse au message ci-dessous ;
Pouvez vous nous en apporter une svp ?
Cordialement

Cédric Muratet
Conseil départemental du Cantal

De : Cedric Muratet
Envoyé : jeudi 6 mars 2025 15:27
À : 'Routes Corrèze' <routes@correze.fr>
Objet : TR: Aquaterra 2025 Demande d'arrêté pour fermeture du barrage de Bort les Orgues

Bonjour
Afin de préparer l'arrêté de déviation de la RD 683 passant sur le barrage de Bort les Orgues, le 12/07/25 de 10 à 20h, pour organiser l'aquaterra, pouvez vous me renvoyer un mail faisant foi d'avis du Conseil départemental de la Corrèze ?

Cordialement

De : Cox <cox.sabatier@orange.fr>

Envoyé : mercredi 26 février 2025 18:29

À : Agence Mauriac <amauriac@cantal.fr>; Cedric Muratet <CMuratet@cantal.fr>

Cc : mairie <mairie@bort-les-orgues.com>; Mairie LANOBRE <mairie.lanobre.15@orange.fr>

Objet : Aquaterra 2025 Demande d'arrêté pour fermeture du barrage de Bort les Orgues

Bonjour Messieurs,

Comme chaque année, je me permets de revenir vers vous concernant la Demande d' Arrêté de déviation et de fermeture du barrage de Bort les Orgues pour Aquaterra, le 12 juillet prochain de 10 à 20 heures, horaires de passage prévus des participants. La plage horaire est plus étendue car nous avons modifié le sens des parcours en 2024 et il demeurent dans ce sens cette année... .

Bien sûr je me tiens à votre entière disposition pour de plus amples renseignements si besoin,

bonne journée

très cordialement

Corinne Sabatier

Pour Aquaterra

0681551658

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
CANTAL

Commune :
LANOBRE

Section : AS
Feuille : 000 AS 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 02/06/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
S.D.I.F. CANTAL
3 Place des Carmes 15012
15012 AURILLAC CEDEX
tél. 04 71 43 44 89 - fax
sdif.aurillac@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

